

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 3 MARS 2020

13 élus présents ou représentés

Secrétaire de séance : Jean-Paul CHEVALIER

Nomination du Président de séance : Jean-Paul CHEVALIER, doyen de l'assemblée.

## APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

### - COMMUNE

La **Section de Fonctionnement** fait apparaître un excédent de **70 613,43 €**

La **Section d'Investissement** affiche pour sa part un excédent de **73 264,42 €**

### AFFECTATION DES RESULTATS 2019 :

#### Section Fonctionnement :

Cumulé au résultat reporté 2018 de 27 664,22 €, **la situation nette au 31/12/2019 s'affiche à + 98 277,65 €.**

#### Section Investissement :

Le déficit reporté 2018 de – 113 154,59 € cumulé au résultat positif de 2019 de 73 264,42 € se solde par un déficit net de – **39 889,97 € au 31/12/2019.**

Les restes à réaliser s'élèvent à 42 508,00 € en recettes et à 68 364,00 € en dépenses. **Le résultat d'investissement 2019 après incorporation des restes à réaliser s'élève donc à – 65 745,97 €.**

### AFFECTATION DU RESULTAT OBLIGATOIRE :

Le montant du déficit constaté de **65 745,97 €** est affecté au compte 1068 (recettes d'investissement) du budget primitif 2020).

Le montant de l'excédent constaté à hauteur de **32 531,68 €** est affecté au compte 002 (recettes de fonctionnement) du budget primitif 2020).

### - ASSAINISSEMENT

#### Section Fonctionnement :

Dépenses = 31 454,60 €

Recettes = 72 571,69 €

**Excédent de l'exercice = 41 117,09 €**

#### Section Investissement :

Dépenses = 193 372,78 €

Recettes = 168 145,48 €

**Déficit de l'exercice = - 25 227,30 €**

## **AFFECTATION DES RESULTATS 2019 :**

### **Section Fonctionnement :**

Aucun résultat reporté en 2018. **Situation nette au 31/12/2019 = + 41 117,09 €.**

### **Section Investissement :**

Le résultat reporté 2018 de – 27 835,48 € cumulé au déficit 2019 de – 25 227,30 €, aboutit à la situation nette au 31/12/2019 de – 53 062,78 €. Après incorporation du solde positif des restes à réaliser de + 15 177,00 €, **le résultat d'investissement s'affiche à – 37 885,78 €.**

## **AFFECTATION DU RESULTAT OBLIGATOIRE :**

Le montant du déficit constaté de **37 885,78 €** est affecté au compte 1068 (recettes d'investissement) du budget assainissement 2020.

Le montant de l'excédent constaté de **3 231,31 €** est affecté au compte 002 (recettes de fonctionnement) du budget assainissement 2020.

Réuni sous la Présidence de M. Jean-Paul CHEVALIER, doyen présent de l'assemblée, élu Président de séance, délibérant sur le Compte de Gestion de M. le Percepteur et sur les Comptes Administratifs 2019 dressés par Mme Noëlle SEGUIN, Maire, qui s'est retirée au moment du vote, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés les Comptes de Gestion de M. le Percepteur et les Comptes Administratifs Commune et Assainissement de Mme le Maire, tels que présentés.

## **BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE**

### **VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR L'ANNEE 2019**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de **maintenir les taux d'imposition des taxes locales directes à leur valeur actuelle**, soit :

- Taxe d'habitation : 11,36 %
- Foncier bâti : 12,82 %
- Foncier non bâti : 31,77 %.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Mme le Maire rappelle le tableau des effectifs qui resteront stables sur 2020. L'évolution de grade et/ou échelon de plusieurs membres du personnel sera prise en compte dans la prévision budgétaire.

## **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le Budget primitif 2020 Commune et Assainissement tel que présenté ci-dessous.

- **COMMUNE**

### **Section Fonctionnement :**

Dépenses = 875 675 €

Recettes = 875 675 €

**La forte évolution du budget 2020, d'environ 30 % par rapport à 2019, est conjoncturelle.** Elle s'explique par la perception en recettes de fonctionnement des indemnités relatives au sinistre incendie subi par la commune à l'automne 2019 (destruction ateliers communaux + matériel). Ce même montant sera inscrit en dépenses de fonctionnement sous la ligne « virement à la section d'investissement ».

**Section Investissement :**

**Dépenses = 696 378 €**

**Recettes = 696 378 €**

**Cette prévision en forte hausse par rapport au budget primitif 2019 (x 2,5) traduit la mise en œuvre de plusieurs projets :**

- Tout d'abord, la reconstruction des ateliers communaux, d'une surface de 288 m<sup>2</sup>. Le projet devrait globalement avoisiner 300 000 € HT (travaux proprement dits + différents honoraires).
- Ensuite, l'équipement en matériel, même si les acquisitions seront progressives et en regard des besoins.
- L'extension de l'école maternelle via la réalisation d'une nouvelle salle de classe et dortoir.
- La réalisation du city stade, reportée de l'année dernière, suite à l'incendie.
- Au cimetière, l'extension du columbarium et l'aménagement du jardin du souvenir.

Des subventions (Etat, Département, Région), à hauteur d'environ 70-80 %, sont attendues pour les ateliers communaux. Elles sont acquises pour le city stade. Les travaux de l'école devraient être également soutenus par l'Etat et la Région.

**- ASSAINISSEMENT**

**Section Fonctionnement :**

**Dépenses = 56 010 €**

**Recettes = 56 010 €**

**Section Investissement :**

**Dépenses = 152 901 €**

**Recettes = 152 901 €**

La tranche ferme du programme de travaux visant à éliminer les eaux claires parasites permanentes de notre réseau a été réalisée en 2019. La mise en œuvre des tranches optionnelles dépendra du résultat des analyses du Bureau de la Qualité de l'Eau qui seront réalisées seulement au printemps prochain.

**TRANSFERT COMPETENCE MAITRISE D'OUVRAGE D'INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATION AU SDE 03**

Une étude a été confiée au SDE 03. Elle concerne l'enfouissement des lignes électriques traversant le terrain communal situé impasse des Courinchauds. L'enfouissement, en parallèle, des lignes desservant les maisons riveraines est également à l'étude. Afin de pouvoir, éventuellement, enfouir en même temps le téléphone en coordination avec les travaux d'enfouissement des lignes électriques, nous devons transférer la compétence optionnelle « Maîtrise d'ouvrage d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunication » au SDE 03.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce transfert de compétence.

## **VALIDATION INDEMNITES D'ASSURANCE RELATIVES AU SINISTRE INCENDIE**

Les opérations de clôture ont eu lieu le 19 février 2020. Les indemnités relatives au dossier sont les suivantes :

Dommmages au bâtiment : 171 510,77 € (dont 40 495,20 € perçus en différé, correspondant à la vétusté)

Dommmages au contenu (hors matériel roulant) : 45 935,49 €

Dommmage matériel roulant : 57 000 €

Seront également perçus en différé :

- Honoraires maîtrise d'ouvrage/SPS : 8 575,54 €
- Frais déblais/démolition : 17 151,08 €
- Dommmage Ouvrage : 5 145,32 €
- Honoraire d'expert assuré : 8 442,66 €

Le Conseil Municipal valide ces montants d'indemnités.

## **CHOIX ENTREPRISES POUR DIFFERENTES MISSIONS / CONSTRUCTION ATELIERS**

### **COMMUNAUX**

Plusieurs entreprises sont consultées pour les missions de contrôle technique, coordination SPS et étude de sol.

Afin de ne pas perdre de temps, Mme le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour le choix des entreprises les moins-disantes pour chacune de ces missions. Demande acceptée à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Mme le Maire fait un résumé de la réunion « achat de matériel » et précise les choix retenus.
- Elle valide la tenue du Bureau de vote pour les élections des 15 et 22 mars.

L'ordre du jour étant achevé, le Conseil Municipal est clos à 22h.